Communiqué de presse

Fort de France, le 16 juin 2025

GBH répond sur la vie chère et condamne avec fermeté les propos infondés et mensongers de Monsieur Christophe Girardier.

En tant qu'acteur de la grande distribution en Martinique, le groupe GBH souhaite s'exprimer et répondre aux fausses allégations répandues par Monsieur Christophe Girardier.

A propos de Monsieur Girardier

Une nouvelle fois, Monsieur Girardier a tenu des propos mensongers et diffamatoires à notre encontre.

Face à la récurrence de ses allégations infondées, nous avons porté plainte pour diffamation. Cette plainte a été déposée au tribunal le 11 juin 2025, et sera prochainement complétée par ses déclarations les plus récentes.

On notera que Monsieur Girardier discrédite systématiquement les travaux de l'Autorité de la concurrence, pourtant **seul organisme indépendant et légitime** disposant des données fiables sur les prix et les marges.

Monsieur Girardier n'a fait que deux études officielles entièrement à charge contre notre groupe et portant uniquement sur la situation à La Réunion.

Il est le président de Bolonyocte Consulting qui n'a qu'un salarié : lui-même. Il n'a jamais réalisé d'étude sur la distribution alimentaire dans l'hexagone.

Il n'a donc aucune crédibilité à intervenir sur des sujets aussi sensibles.

La vie chère est un sujet sérieux qui ne doit pas être utilisé par, entre autres, Monsieur Girardier pour se faire une notoriété.

Les hypermarchés Carrefour sont les moins chers de la Martinique et GBH est engagé contre la vie chère

GBH a engagé en janvier 2025 suite à la signature du protocole un **plan de réduction des prix de 20 % sur 54 familles de produits** essentiels. Une première baisse effective de **12,4 % a déjà été constatée dans nos magasins.**

Il reste désormais à mettre en œuvre la continuité territoriale, seule mesure capable de faire baisser les prix de 12 à 20 %. C'est là-dessus que le combat doit être mené.

Des écarts de prix des produits entre l'hexagone et la Martinique qui proviennent à 67% de l'éloignement

Dans le préambule du protocole signé par l'Etat, la Collectivité Territoriale de la Martinique, les parlementaires et l'ensemble des acteurs économiques, **il est précisé que l'éloignement justifie 67% de l'écart des prix,** contrairement aux prétendus 5 à 7% qu'atteste Monsieur Girardier.

La baisse des prix est un travail quotidien qui est notre métier, il repose sur des efforts concrets à chaque étape.

Des marges conformes pour le secteur de la grande distribution

Il est important de rappeler que le chiffre d'affaires ne correspond pas aux marges ni aux bénéfices d'une entreprise. Ne pas les distinguer relève de la manipulation.

Comme l'atteste les comptes publiés de nos hypermarchés, la marge nette du secteur de la grande distribution chez GBH s'élève à 2 %, intégrant les marges arrières.

Concrètement, cela signifie que sur 100 euros dépensés par les consommateurs, 98 couvrent les coûts (achats, salaires, logistique, fiscalité…) et 2 euros constituent le bénéfice du Groupe.

Ce niveau de marge est équivalent à celui des grandes enseignes de distribution en métropole. Les comptes sont publiés et accessibles et chacun peut en vérifier la réalité.

A propos du poids de GBH en Martinique

GBH occupe une place importante dans le paysage économique martiniquais, mais son poids reste à relativiser. **Contrairement à ce qu'affirme Monsieur Girardier GBH emploie 2000 personnes en Martinique sur un total pour le territoire de 128 000 salariés, soit environ 1,5% des salariés de la Martinique.**

GBH n'est qu'un des 7 acteurs de la distribution et l'obsession de Monsieur Girardier à notre encontre nous interpelle.

Avec ses magasins Carrefour, GBH détient seulement 27 % de part de marché, suivi par le Groupe Creo (Partenaire Intermarché) à 22,5%, et du Groupe Parfait (Magasins Leclerc) avec 21,5% des parts de marché. *source vigie

Quatre autres acteurs indépendants complètent le secteur.

La polarisation du discours contre GBH est évidente, 73% des parts de marchés sont détenues par d'autres Groupes.

GBH

Sur la comparaison entre le chiffre d'affaires du Groupe et le PIB de la Martinique

Comparer le chiffre d'affaires d'une entreprise au PIB d'un territoire est une erreur économique. Il faut rapprocher le PIB de la valeur ajoutée de l'entreprise pour que cette comparaison fasse du sens.

La valeur ajoutée des filiales du Groupe GBH en Martinique pèse 2,4% du PIB, très loin des chiffres totalement fantaisistes avancés par Monsieur Girardier.

Le combat contre la vie chère mérite la recherche de vraies solutions

Il ne faut pas se tromper de cible. Stigmatiser les acteurs économiques et GBH en particulier ne va pas aider à combattre la vie chère en Martinique.

Nos territoires ont besoin d'entreprises fortes qui investissent, se développent et créent des emplois. C'est une chance pour nos économies d'avoir des acteurs issus de ces territoires.

Seules des solutions permettant de baisser les frais d'approches et donc de **mettre en œuvre la continuité territoriale, seront capables de faire baisser encore les prix. C'est là-dessus que le combat doit être mené et nous nous engageons à le porter avec les autres acteurs de la vie économique de la Martinique.**